

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAISARRONDISSEMENT DE
LENSVILLE DE
SAINS-EN-GOHELLEExtrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 25 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du dix-sept février deux mille vingt et un.

PRESENTS : M. Alain DUBREUCQ, Maire, M. Jean HAPPIETTE, M. Philippe DUCARIN, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Rodolphe GRADISNIK, M. Dimitri RABEHI, Mme Véronique VOLCKAERT, Mme Dominique CAVIGNAUX, Mme Dorise TRANAIN, Mme Annie CARLUS, M. Bruno FIEVET, M. Rémi FOMBELLE, M. Christophe LESUR, Mme Cathy AVIEZ, M. Maurice DEBAY, Mme Georgia LAURIER, Mme Daisy AZZIA, M. Laurent DUBOIS, Mme Isabelle DELCOURT, M. Jean-Pascal OPIGEZ, M. Jean-Jacques CAPELLE, M. Bernard RZEPA, M. Joël GREVET, M. Michel STACKOWIAK.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR : Mme Christelle CZECH (à M. Alain DUBREUCQ), M. Marcel MARQUETTE (à Mme Véronique VOLCKAERT), Mme Alexandra DEHOUCK (à M. Jean HAPPIETTE), M. Bernard RZEPA (à M. Jean-Jacques CAPELLE).

ABSENTS : Mme Joëlle PLUCHART.

M. Rémi FOMBELLE a été désigné Secrétaire de séance.

Conseillers municipaux en exercice	: 29
Conseillers municipaux présents	: 24
Conseillers municipaux ayant donné procuration	: 04

Objet : Avis sur le projet d'exploitation d'une usine d'enrobés à chaud

Délibération 2021-16

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

La S.A.S PAS-DE-CALAIS ENROBES, dont le siège social est situé 720, rue Louis Breguet à CALAIS, a présenté une demande en vue de l'enregistrement d'une usine d'enrobés à chaud sur la commune de SAINS-EN-GOHELLE, Avenue de la Fosse 13. Cette demande sera soumise à la consultation du public entre le 8 mars et le 8 avril 2021 et le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet. La société PAS-DE-CALAIS ENROBES est une filiale détenue intégralement par le groupe EUROVIA. Elle affectera sept employés sur le site de SAINS-EN-GOHELLE, en CDI et à temps plein, qualifiés pour la conduite de ce type d'exploitation. Un délégué Qualité, Prévention et Environnement sera affecté au suivi de ce site et supervisera les systèmes de management de la prévention et de l'environnement qui seront mis en place dès que l'usine sera en exploitation. L'ensemble du personnel effectuera des sessions de formation régulières destinées à le former et le sensibiliser aux exigences du métier. Dans la région Hauts-de-France, le groupe EUROVIA produit près de 5 millions de tonnes de matériaux par an au sein d'une trentaine d'unités industrielles, et produit au total près de 1,5 millions de tonnes d'enrobés par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité sur le projet d'exploitation d'une usine d'enrobés à chaud sur la commune.

Pour	: 24
Contre	: 04
Abstentions	: 00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré pour extrait conforme
Le Maire, Alain DUBREUCQ